

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-466082

123853

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matriculé : 940.1 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : ARÉSMOUK AZIZ

Nom & Prénom : 18/05/1973

Date de naissance : N° 51, Rue 3, lot Guynemer, L'OPAIS, CASABLANCA

Adresse : Tél. : 0664001666 Total des frais engagés : 2547,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr Hanane ATIDI OPHTALMOLOGUE

Centre d'Ophtalmologie Ghandi Attabari 134 Attabari Business Center, 1er Etage, Maârif Extension - Casablanca

Tél. : 05 22 94 29 50

Date de consultation : 19/07/22

Nom et prénom du malade : FATHI HOUSSA Age : 46 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 19/07/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/22	C/S gratuite	SDM	INP :	Dr Hanane ATIDI OPHTALMOLOGUE Hôpital Chaudron Ass. Cent

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
 G. H. ALAMI - Pharmacien 63, Bd. Chnaihi - Casablanca Tél : 05 22 36 21 32	19/12/22	347,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cache et signature du praticien	Date des Spins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
100 % OPTIC Licence OPTOMETRISTE N° 10 CASA BLANCA 30/03/200000021	22/01/2023	Heure + 2 Nef louches			22000

Dr Hanane ATIDI

Spécialiste en Ophthalmologie



Diplômée de la faculté de médecine

de Marrakech et de Versailles (Paris)

Chirurgie de cataracte - Ophthalmologie pédiatrique

Lentilles de contact - Rétine - Chirurgie réfractive

Explorations ophthalmologiques



091280974

الدكتورة حنان عاتدي

أخصائية في طب وجراحة العيون

دبلوم كلية الطب بمراكش

دبلوم كلية الطب بفريساي - باريس

طب العيون للكبار والأطفال - جراحة العيادة البيضاء (الجلاة) بالليزر

تقويم النظر بالليزر - العدسات اللاصقة - العين ومرض السكري

التصوير بالمواضيع فوق الصوتية - تصوير أوعية الشبكية والليزر

التصوير المقطعي بالتناسق البصري

ORDONNANCE de LUNETTES

Patient : FATMI HOUDA

Vision de Près

Œil Droit +1.5

Œil Gauche +1.5

Verres organiques

Une Monture

Prière de respecter l'écart inter-pupillaire

100 % OPTIC
RIFFI SOFIA
Opticienne Optométriste
Ghandi Mall C 10 N° 5 Bd Ghandi
Maârif Extension CASABLAQ A
Tél 05 22 99 30 32 NPE 095011995
ICE 000003200000027

Dr Hanane ATIDI
OPHTALMOLOGUE
Centre d'Ophthalmologie Ghandi Attabari
134 Attabari Business Center,
1er Etage, Maârif Extension - Casablanca
Tél.: 05 22 94 29 50

Attabari Business Center, 134 Rue Attabari,
(Derrière Ghandi Mall), 1er Etage,
N°3 - Maârif Extension - Casablanca

Tél.: 05 22 94 29 50 - E-mail : atidihanane14@gmail.com

مركز الأعمال الطبي. 134 زنقة الطبقي. خلف غاندي سول

الطابق الأول رقم 3 - امتداد المعاريف - الدار البيضاء

100% optic

100% OPTIC

RIF/RIF SOFIA

Opticienne Optométriste
Ghandi Mall C10 N° 5 Bd. Ghandi
Tel. Maârif Extension 05 22 99 30 32 - Fax 05 22 99 18 11
ICE 000003200000027 - INPE 095011995

FACTURE N° 103363

Le: 22/07/2022

M: Mr FATHI Mouda

1	Mouture		1200D
1	Verre lunette en verre anti-reflet bleu Obi +1,00		500D
1	Verre lunette en verre anti-reflet bleu Obi +1,00		500D
Total: 2200D			
Deux mille deux cents dirhams			

100% OPTIC S.A.R.L. : Ghandi Mall, C10, N° 5 - Bd. Ghandi - Maârif Extension - Casablanca
Tél. : 05 22 99 30 32 - Fax : 05 22 99 18 11

R.C. : 263781 - Patente : 35891373 - I.F. : 84577227 - C.N.S.S. : 9210668 - ICE : 000003200000027 - INPE : 095011995